



Vendredi 26 avril 2024, 11h45

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADAPTATION DES FORÊTS SUISSES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Commission de l'environnement du Conseil des États se prononce à l'unanimité en faveur d'un soutien de 2,307 milliards de francs aux mesures prises par les cantons dans le domaine de l'environnement au cours des années 2025 à 2028. Ce montant comprend notamment des moyens supplémentaires pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques à hauteur de 100 millions de francs.

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie a adopté à l'unanimité l'arrêté fédéral concernant des crédits d'engagement dans le domaine de l'environnement pour la période de 2025 à 2028 (**23.081**). Les fonds permettront de soutenir, pendant cette période, les mesures prises par les cantons dans

les domaines de la protection contre les crues, de l'épuration des eaux usées, des forêts, de la nature et du paysage, de la protection contre les dangers naturels, de la revitalisation des eaux, de la protection contre le bruit, des animaux sauvages et de la chasse ainsi que de l'assainissement des débits résiduels. Le Conseil fédéral propose à cet effet des crédits d'engagement d'un montant total de 2,207 milliards de francs. La commission soutient ces propositions, sauf dans le domaine des forêts, où elle propose, par 8 voix contre 3 et 2 abstentions, d'augmenter de 100 millions de francs le montant prévu. Ces fonds sont destinés à financer des mesures d'adaptation des forêts aux changements climatiques, qui ont été introduites pour une durée limitée, de 2020 à 2024, afin de mettre en œuvre la motion **20.3745**. La commission souhaite à présent assurer la continuité et poursuivre ainsi le financement au cours de la période allant de 2025 à 2028. Une minorité s'oppose à cette augmentation pour des raisons de politique budgétaire.

Une autre minorité propose de mettre à disposition des moyens supplémentaires à hauteur de 40 millions de francs pour la revitalisation des eaux – une proposition rejetée par la commission par 9 voix contre 3 et 1 abstention.

SOUTIEN AU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DE LA RECHERCHE SWEETER

La commission a examiné le projet d'arrêté fédéral sur un crédit d'engagement destiné au programme d'encouragement de la recherche SWEETER - SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction (**24.028**). Le projet sollicite un crédit d'engagement de 106,8 millions de

francs pour les années 2025 à 2036 dans le but de développer le programme SWEET, en encourageant la recherche énergétique appliquée à travers la mise en place de consortiums intégrant les institutions académiques, l'économie privée et les autorités publiques. Par 7 voix contre 5 et 1 abstention, la commission propose de suivre les argumentations du Conseil fédéral et d'adopter le projet dans son intégralité. Une minorité de la commission considère qu'il serait judicieux de réduire la voilure du programme et propose une réduction du crédit à 53.4 millions de francs, ainsi qu'une fin du programme en 2032 déjà.

Enfin, la commission propose par 9 voix contre 0 et 1 abstention de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire **21.487**, car elle considère que les nouvelles dispositions prévues par la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (sujette au vote populaire du 9 juin 2024) sont suffisantes pour garantir le développement des installations de production d'énergie renouvelable qui se trouvent en zone protégée.

La commission a siégé à Berne le 25 avril 2024 sous la présidence du conseiller aux Etats Beat Rieder (M-E, VS) et, pour partie, en présence du conseiller fédéral Albert Rösti.

AUTEUR

CEATE-E Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
Secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
urek.ceate@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS



Beat Rieder
Président de la commission
Tél. 079 212 34 39

Michael Ruch
Secrétaire adjoint de la commission
Tél. 058 322 94 87